



# CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2020

PROPOSÉ PAR LE CNFPT - INSET DE NANCY

## DIRECTRICE OU DIRECTEUR FINANCIER DE COLLECTIVITÉS



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

### POUR TOUTE INFORMATION :

**Isabelle VICQ**

Conseillère formation

Tél. : 03 83 19 22 14 - [isabelle.vicq@cnfpt.fr](mailto:isabelle.vicq@cnfpt.fr)  
INSET de Nancy

**Delphine MARCANGELI**

Assistante de formation

Tél. : 03 83 19 22 05 - [delphine.marcangeli@cnfpt.fr](mailto:delphine.marcangeli@cnfpt.fr)  
INSET de Nancy

# CYCLE : DIRECTRICE OU DIRECTEUR FINANCIER DE COLLECTIVITÉS

## UN MÉTIER EN ÉVOLUTION

---

Lors des vingt dernières années, la gestion financière des collectivités locales s'est profondément transformée : réforme des systèmes comptables, multiplication des instruments financiers, concurrence des prêteurs, diversification des modes de gestion, développement de l'intercommunalité, accroissement des compétences, raréfaction des ressources, montée des risques financiers et juridiques, émergence du contrôle de gestion, etc.

Confronté à ce contexte, la directrice ou directeur financier de collectivité territoriale doit aujourd'hui non seulement maîtriser les techniques inhérentes aux différents champs de son métier mais aussi renforcer son rôle de conseiller de l'exécutif ou encore développer une fonction transversale de « manager » des finances pour qu'émerge une culture de gestion au sein de l'organisation.

Conscient de ces enjeux, le cycle de formation professionnelle « directrice ou directeur financier de collectivités », créé par le CNFPT, a pour ambition d'apporter une réponse pertinente aux besoins de professionnalisation unanimement confirmés par les décideurs locaux et aux difficultés de recrutement qu'ils rencontrent pour pourvoir cette fonction.

## À QUI S'ADRESSE CE CYCLE

---

Le cycle de formation professionnelle s'adresse principalement aux cadres en situation de prise de fonction ou de mutation professionnelle recherchant ainsi une rapide opérationnalité.

## OBJECTIF GÉNÉRAL DU CYCLE

---

### La professionnalisation

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation autour des invariants du métier et vise à :

- développer l'acquisition de connaissances et de savoir-faire professionnels liés au métier ;
- transformer ces apprentissages en compétences par des travaux et productions directement liés aux situations professionnelles.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

---

### Organisation et durée

Le cycle se compose de 8 modules pour une durée totale de 40 jours.

### Une pédagogie adaptée à des professionnels en activité

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue :

- alternance entre formation théorique et application en situation de travail ;
- conduite d'un projet professionnel pour aider les participants à transférer leurs nouveaux acquis dans leur activité.

### Des apprentissages ponctués par des épreuves d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation systématique. Un rapport à finalité professionnelle est présenté devant un jury à la fin du cycle. Pour le produire, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique spécifique.

### Délivrance du certificat de formation

Après évaluation des modules et soutenance du projet et/ou validation des acquis de l'expérience, le certificat de formation professionnelle est délivré par le président du CNFPT.

### La valorisation de l'expérience

Afin de s'adapter aux besoins individuels, une procédure de valorisation des acquis de l'expérience est proposée au démarrage du cycle. Sous certaines conditions, elle offre à toute personne qui en fait la demande, d'obtenir des allègements de formation.

## LIEU DE FORMATION

Institut national spécialisé d'études territoriales (INSET)  
de Nancy  
1 boulevard d'Austrasie  
54000 Nancy  
Tél. : 03 83 19 22 22  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

# MODULES DE FORMATION

## 1. La fonction financière et le rôle de la directrice ou du directeur financier dans le cadre d'une collectivité

Se positionner et comprendre le rôle de la directrice ou du directeur financier dans une collectivité est un enjeu fort, notamment pour les cadres novices dans cette fonction. Ce premier temps de formation vise à mettre en perspective les compétences professionnelles à développer, la responsabilité et les limites des actions liées à la pratique financière. La démarche pédagogique s'appuie sur l'exploration des différentes dimensions de ce métier.

## 2. L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale

Ce second module se situe au cœur des nouveaux enjeux qui caractérisent le métier de directrice ou de directeur financier. Le processus budgétaire interne d'une collectivité peut en effet favoriser l'émergence puis la diffusion d'une culture de gestion au sein de l'organisation, et ceci par des procédures participatives qui replacent la notion de prestation rendue au centre du débat budgétaire.

## 3. L'analyse et la stratégie financière en collectivité

L'analyse financière d'une collectivité territoriale est un outil qui doit permettre à la directrice ou au directeur financier de dégager les points forts et les points faibles d'une situation financière présente ou future. La perspective de cette analyse est de proposer aux élus des stratégies financières possibles et de les éclairer sur les conséquences financières de leurs choix en matière de politique publique.

## 4. L'analyse fiscale et la stratégie territoriale

La fiscalité occupe une place prépondérante dans la structure financière des collectivités. Elle est par ailleurs au centre de nombreux débats politiques. L'objectif de la directrice ou du directeur financier est d'optimiser cette ressource tout en maîtrisant la pression qui s'exerce sur le contribuable et ce dans un contexte de spécialisation fiscale et de réformes en cours qui fait craindre à certaines

collectivités un moindre dynamisme de ce qui constitue leur principale marge de manœuvre.

## 5. La gestion de la dette et de la trésorerie

Face à l'exigence toujours plus grande de maîtriser sa gestion, la gestion de la dette et celle de la trésorerie constituent une source d'économies « indolores » pour la collectivité. Pour ce faire, il appartient à la directrice ou au directeur financier d'en maîtriser parfaitement les techniques dans un contexte de complexification croissante de l'offre bancaire.

## 6. L'analyse, le calcul des coûts et l'optimisation des ressources

De nombreuses collectivités sont aujourd'hui confrontées à une situation marquée par la dualité entre, d'une part, une demande sociale de services toujours plus importante et, d'autre part, des ressources plutôt en stagnation. Aussi apparaît-il important pour la directrice ou le directeur financier de bien appréhender les techniques de calcul des coûts afin d'apporter une aide à la décision en matière de politique tarifaire, de maîtrise des charges ou de choix du mode de gestion des services publics.

## 7. La gestion réglementaire du patrimoine de la collectivité territoriale

La modernisation des instructions budgétaire et comptable, amorcée depuis une dizaine d'années (M4, M14, M52, M17...) oblige les collectivités locales à inventorier et à valoriser leurs immobilisations. Au-delà de son caractère réglementaire, cette disposition peut constituer une réelle opportunité pour mettre en place une gestion stratégique du patrimoine permettant de dégager des marges de manœuvre.

## 8. La gestion des marchés publics

Une proportion significative des rejets de mandat qu'opère le comptable public est souvent inhérente aux situations de marchés publics. Il importe donc, pour la directrice ou le directeur financier, de bien connaître les règles de l'exécution financière des marchés publics dans le cadre des nouvelles dispositions et de les faire respecter.

# PLANNING DU CYCLE

---

Durée totale  
du cycle :  
40 jours

MODULES	CYCLE	DURÉE (ENJOURNÉES)	DATES
<b>MODULE 1</b> <b>SXF49</b>	La fonction financière et le rôle de manager de la directrice ou du directeur financier d'une collectivité territoriale	<b>5</b>	du 23 au 27 mars 2020
<b>MODULE 2</b> <b>SXF50</b>	L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale	<b>5</b>	du 6 au 10 avril 2020
<b>MODULE 3</b> <b>SXF51</b>	L'analyse et la stratégie financière en collectivité	<b>5</b>	du 25 au 29 mai 2020
<b>MODULE 4</b> <b>SXF52</b>	Analyse fiscale et stratégie territoriale	<b>5</b>	du 22 au 26 juin 2020
<b>MODULE 5</b> <b>SXF53</b>	La gestion de la dette et de la trésorerie	<b>5</b>	du 21 au 25 septembre 2020
<b>MODULE 6</b> <b>SXF54</b>	Analyse et calcul des coûts, optimisation des ressources	<b>5</b>	du 19 au 23 octobre 2020
<b>MODULE 7</b> <b>SXF55</b>	La gestion réglementaire et financière du patrimoine d'une collectivité territoriale	<b>5</b>	du 16 au 20 novembre 2020
<b>MODULE 8</b> <b>SXF56</b>	La gestion réglementaire et financière des marchés publics d'une collectivité territoriale.	<b>5</b>	du 14 au 18 décembre 2020
<b>MÉTHODO</b>	Méthodologie de mémoire	<b>3</b>	11 au 13 janvier 2021

Les dates de la soutenance de rapport de fin de cycle restent à déterminer. Tous les modules se dérouleront à l'INSET de Nancy.

## MODULE 1- DU 23 AU 27 MARS 2020

Accueil des stagiaires par **Isabelle VICQ**, conseillère formation à l'INSET de Nancy, le 23 mars à 10 heures.

<b>LA FONCTION FINANCIÈRE ET LE RÔLE DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR FINANCIER D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE</b>			
<b>Objectif général</b>	<b>Identifier les missions liées à la fonction de directrice ou de directeur financier en poste dans une collectivité territoriale et appréhender les techniques de management appliquées à cette fonction.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Identifier les composantes de la fonction de directeur financier	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Appréhender le management stratégique des compétences d'un service	
	<b>Séquence 3.</b> Objectif spécifique	Situer les enjeux stratégiques du management de la fonction financière	
	<b>Séquence 4.</b> Objectif spécifique	Appréhender la conduite d'entretien comme un outil de management	
Évaluation : devoir sur table le 27 mars après-midi			

## MODULE 2 - DU 6 AU 10 AVRIL 2020

<b>L'ÉLABORATION, L'EXÉCUTION ET LE CONTRÔLE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE</b>			
<b>Objectif général</b>	<b>Maîtriser l'élaboration, l'exécution et le contrôle des procédures internes du budget d'une collectivité et en optimiser le déroulement.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Maîtriser les différentes phases et techniques d'élaboration du budget d'une collectivité territoriale	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Maîtriser les phases et techniques d'exécution du budget	
	<b>Séquence 3.</b> Objectif spécifique	Organiser les procédures de contrôle de la collectivité et sécuriser la fonction financière, budgétaire et comptable	
Évaluation : devoir sur table le 10 avril après-midi			

## **MODULE 3 - DU 25 AU 29 MAI 2020**

<b>L'ANALYSE ET LA STRATÉGIE FINANCIÈRE EN COLLECTIVITÉ</b>			
<b>Objectif général</b>	<b>Poser un diagnostic de la situation financière de la collectivité afin de mesurer ses marges de manœuvre et produire une prospective financière et proposer des scénarios d'action.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Procéder à une analyse des comptes de la collectivité et établir un diagnostic	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Produire une prospective financière et élaborer des scénarios	
Évaluation : devoir sur table le 29 mai après-midi			

## **MODULE 4 - DU 22 AU 26 JUIN 2020**

<b>ANALYSE FISCALE ET STRATÉGIE TERRITORIALE</b>			
<b>Objectif général</b>	<b>Poser un diagnostic de la situation financière de la collectivité de façon à optimiser ses ressources.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Identifier la réglementation en matière de fiscalité locale et intercommunale	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Recueillir et échanger les informations fiscales	
Évaluation : devoir sur table le 26 juin après-midi			

## MODULE 5 - DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2020

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE			
<b>Objectif général</b>	<b>Poser un diagnostic de la situation financière de la collectivité de façon à optimiser ses ressources.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Analyser les composantes de la dette afin de choisir les produits les plus adaptés à la situation du moment	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Elaborer une stratégie de gestion de trésorerie	

Le 25 septembre 2020 matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)

## MODULE 6 - DU 19 AU 23 OCTOBRE 2020

ANALYSE ET CALCUL DES COÛTS, OPTIMISATION DES RESSOURCES			
<b>Objectif général</b>	<b>Maîtriser les enjeux, les méthodes et techniques permettant l'analyse du coût d'une activité ou d'un équipement et être capable de proposer de nouvelles orientations de gestion au regard des diagnostics portés.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Maîtriser les enjeux, les méthodes et techniques relatives à l'analyse du coût d'une activité ou d'un équipement	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Mettre en œuvre des moyens et solliciter les acteurs internes permettant l'analyse des coûts	
	<b>Séquence 3.</b> Objectif spécifique	Mettre en œuvre un contrôle de gestion et une gestion de projet	

Le 23 octobre matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)

## MODULE 7 - DU 16 AU 20 NOVEMBRE 2020

LA GESTION RÉGLEMENTAIRE ET FINANCIÈRE DU PATRIMOINE D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE			
<b>Objectif général</b>	<b>Maîtriser, optimiser et dynamiser la gestion du patrimoine d'une collectivité.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Repérer le cadre et les acteurs de la gestion du patrimoine	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Mettre en place des procédures de gestion du patrimoine	
	<b>Séquence 3.</b> Objectif spécifique	Développer une gestion dynamique du patrimoine	
Le 20 novembre matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)			

## MODULE 8 - DU 14 AU 18 DÉCEMBRE 2020

LA GESTION RÉGLEMENTAIRE ET FINANCIÈRE DES MARCHÉS PUBLICS D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE			
<b>Objectif général</b>	<b>Appréhender les règles de passation et d'exécution des marchés publics au sein de la collectivité.</b>		<b>Durée du module</b>
<b>Séquences pédagogiques</b>	<b>Séquence 1.</b> Objectif spécifique	Identifier et veiller à la bonne exécution des différentes procédures des marchés de la collectivité	5 jours
	<b>Séquence 2.</b> Objectif spécifique	Identifier les principes de gestion financière des marchés	
	<b>Séquence 3.</b> Objectif spécifique	Intervenir sur les incidents et litiges liés à la gestion financière des marchés	
Le 18 décembre matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)			

**MODULE ACCOMPAGNEMENT POUR LE MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE :  
DU 11 AU 13 JANVIER 2021**

## DOSSIER D'INSCRIPTION



Pour vous inscrire, contactez **Delphine Marcangeli**, assistante de formation :  
03.83.19.22.05 - [delphine.marcangeli@cnfpt.fr](mailto:delphine.marcangeli@cnfpt.fr)



**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,  
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE :**

**[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)**